



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Examen pour les chefs des finances

Guide d'étude

Avec le soutien de



FitchLearning

a FitchSolutions Company



Contenu

Comment devrais-je étudier en vue de l'examen pour les chefs des finances?	3
Comment étudier de façon autonome?	4
Si je compte avoir recours à un prestataire de cours préparatoire, quelles caractéristiques devrais-je rechercher?	6
Devrais-je utiliser un prestataire de cours préparatoire ou étudier de façon autonome?	7
Où puis-je obtenir du soutien supplémentaire pour étudier en vue de l'examen pour les chefs des finances?	8
Programmes d'apprentissage scolaire ou thématique	11



Comment devrais-je étudier en vue de l'examen pour les chefs des finances?

Introduction

L'un des objectifs du modèle d'assurance des compétences de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) est de permettre un libre accès aux examens d'évaluation des compétences. Toutes les informations évaluées dans l'examen sont en accès libre sur Internet, dans les règlements d'application ou dans les lois régionales ou nationales. L'OCRI ne fournit pas de manuel consolidé pour les examens d'évaluation des compétences. Toutefois, vous trouverez un échantillon des ressources d'étude pertinentes dans la section « Où puis-je obtenir du soutien supplémentaire pour étudier en vue de l'examen pour les chefs des finances? ».

Une personne peut choisir d'étudier seule ou de faire appel à un prestataire de cours préparatoire. Par conséquent, nous fournissons des renseignements sur la façon dont vous pouvez choisir d'étudier de façon autonome, ainsi que les facteurs à considérer si vous choisissez de faire appel à un prestataire de cours préparatoire. L'OCRI ne garantit pas la réussite à l'examen si vous utilisez ces méthodes. Il incombe au candidat de choisir le parcours d'étude qui lui convient le mieux en tenant compte de sa façon d'apprendre, de sa disponibilité et de son expérience.

Les ressources citées sont de simples suggestions et références utiles pour les candidats dans leur parcours d'étude. Elles ne constituent pas des recommandations. Aucun des documents mentionnés ci-dessous n'est agréé ni reconnu par l'OCRI. Ces ressources ne garantissent pas la réussite à l'examen.

Il est important de mentionner qu'en cas de divergence entre les renseignements fournis par l'OCRI et la formulation employée par l'une de ces ressources ou par d'autres ressources, les candidats doivent se fier aux renseignements de l'OCRI, notamment les règles, les directives et le programme applicables.





Comment étudier de façon autonome?

Le point de départ de tout parcours d'étude consiste à prendre connaissance du programme de l'examen. Le programme de l'examen est un outil essentiel pour les candidats. C'est une feuille de route qui leur permettra de bien se préparer. Le programme décrit les thèmes et les sous-thèmes qui seront abordés dans l'examen, ce qui vous aidera à organiser votre temps d'étude et à vous concentrer sur les sujets les plus importants.

Il est important de souligner que le programme d'examen est la liste faisant autorité de ce qui peut être évalué lors de l'examen. Vous ne serez pas évalué sur des points qui ne sont pas explicitement mentionnés dans le programme. Même si vous choisissez de faire appel à un prestataire de cours préparatoire, il est important de bien connaître le programme.

Il est possible d'étudier pour un examen dans le secteur des placements en se fiant uniquement à la liste des objectifs d'apprentissage énoncés dans le programme, à condition de procéder de façon stratégique. Voici un guide étape par étape pour vous aider :

Comprendre le champ d'application :

- Étudiez attentivement la liste des objectifs d'apprentissage pour bien comprendre l'étendue et la profondeur du contenu de l'examen.
- Reconnaissez la nature de la question grâce à la taxonomie des résultats d'apprentissage, p. ex. « Connaître » ou « Comprendre ».
- Regroupez les résultats similaires ou connexes de manière à mieux organiser votre plan d'étude.

Créer un horaire d'étude :

- Prévoyez des heures précises pour chaque résultat d'apprentissage, en vous assurant de couvrir toute la matière à connaître.
- Utilisez la pondération des questions pour vous aider. Par exemple, vous pouvez vous accorder une heure par question.
- Établissez des objectifs réalistes, de manière à pouvoir réviser et vous exercer avant la date de l'examen.

Cerner les principaux concepts :

- Pour chaque résultat d'apprentissage, cernez les principaux concepts et termes à maîtriser.
- Dressez une liste de ces points importants pour référence rapide et révision.
- Créez un arbre conceptuel de chaque point clé, en organisant ce que vous devez savoir.

Utiliser du matériel supplémentaire :

- En gardant en tête vos objectifs d'apprentissage, consultez des manuels, des ressources en ligne ou

des publications spécialisées, et faites appel à vos pairs pour mieux comprendre chaque sujet. En ce qui concerne le contenu non réglementaire, comme les marchés financiers, utilisez les listes des livres recommandés des cours universitaires pertinents.

Utiliser le modèle d'examen :

- Le modèle d'examen a été conçu pour représenter fidèlement le type et l'étendue des questions qui se retrouveront dans l'examen d'évaluation des compétences. Utilisez-le pour évaluer votre état de préparation à l'examen et vérifier votre capacité à répondre aux questions au bon rythme.
- Évitez de mémoriser les questions précises du modèle d'examen ou de les apprendre avant d'avoir terminé votre étude. Il est préférable de l'utiliser de manière officieuse au début de votre travail d'étude pour vous familiariser avec le type de questions que vous rencontrerez, puis de manière officielle lorsque vous vous sentez prêt à passer l'examen.

Utiliser des techniques d'apprentissage actif :

- Employez des techniques d'apprentissage actif. Par exemple, vous pouvez résumer l'information dans vos propres mots, créer des arbres conceptuels, utiliser des cartes-éclair ou discuter de certains sujets avec vos pairs.
- Enseignez le contenu à quelqu'un d'autre pour vous aider à mieux comprendre.
- Plus vous serez actif, mieux vous mémoriserez le contenu.



S'autoévaluer régulièrement :

- Testez régulièrement vos connaissances sur chaque objectif d'apprentissage pour évaluer ce que vous avez compris et mémorisé. Nous vous recommandons de créer des listes et des arbres organisationnels sur des sujets précis.
- Adaptez votre plan d'étude en fonction de ces autoévaluations pour vous concentrer davantage sur les sujets à consolider.

Intégrer des groupes d'étude :

- Envisagez d'intégrer des groupes d'étude ou des forums en ligne pour discuter des objectifs d'apprentissage et échanger des ressources avec d'autres personnes qui se préparent à l'examen.

Rester à jour :

- Tenez-vous au courant des mises à jour ou des changements dans le secteur des placements qui pourraient avoir une incidence sur votre examen.

Rappelez-vous que la constance et la compréhension sont essentielles.





Si je compte avoir recours à un prestataire de cours préparatoire, quelles caractéristiques devrais-je rechercher?

Le choix d'un bon prestataire de cours préparatoire peut grandement influencer sur la préparation à l'examen pour certaines personnes. Voici quelques facteurs importants à prendre en considération :

Réputation et évaluations :

- Recherchez un prestataire de cours préparatoire qui possède une solide réputation dans le secteur des placements.
- Consultez les évaluations et les témoignages d'anciens étudiants publiés sur des sites Web indépendants pour évaluer leur taux de réussite et leur satisfaction.

Agrément et titres de compétence :

- Vérifiez si le prestataire est agréé par des organismes pertinents.
- Vérifiez les qualifications et l'expérience des formateurs.

Matériel d'étude complet :

- Assurez-vous que le prestataire propose un contenu didactique complet et à jour qui couvre tous les objectifs d'apprentissage prévus dans l'examen.
- Diversifiez vos ressources : utilisez des manuels de cours, des modules en ligne, des modèles d'examen et des outils interactifs.

Plan d'étude structuré :

- Un bon prestataire de cours préparatoire devrait vous offrir un plan d'étude structuré qui tient compte de la date de votre examen.
- Il doit vous donner des conseils pour bien utiliser son matériel et bien gérer votre temps d'étude.

Souplesse et accessibilité :

- Optez pour un prestataire qui offre des modalités d'apprentissage souples, comme des cours en ligne, des webinaires en direct et des vidéos sur demande.
- Vérifiez si sa plateforme est conviviale et accessible sur divers appareils.

- Vérifiez s'il y a une application qui permet d'accéder au contenu à partir d'une tablette ou d'un téléphone.
- Certains prestataires donnent un accès d'une durée limitée au contenu didactique. Déterminez la durée d'accès au matériel et si celle-ci cadre avec votre propre calendrier.

Modèles d'examen et évaluations :

- Assurez-vous que le prestataire fournit suffisamment de modèles d'examen et d'évaluations qui reproduisent le format réel de l'examen.
- Cherchez à obtenir une rétroaction détaillée et des explications sur les questions d'entraînement pour vous aider à comprendre vos erreurs.

Soutien aux étudiants :

- Vérifiez si le prestataire offre des services de soutien comme du tutorat, des cercles d'étude, des services d'aide ou des forums, où vous pourrez interagir avec des formateurs et des pairs.
- La disponibilité et la qualité du soutien à la clientèle en cas de problème technique ou administratif sont également importantes.

Coût et valeur :

- Comparez le coût de différents prestataires de cours préparatoire et évaluez ce qui est inclus dans leurs forfaits.
- Étudiez attentivement le rapport qualité-prix, notamment la qualité du matériel, le soutien et les taux de réussite.

Options d'essai :

- Certains prestataires offrent des essais gratuits ou des extraits de contenu. Profitez-en pour évaluer la qualité, la variété et la pertinence de leurs offres.

Le choix du bon prestataire de cours préparatoire peut considérablement améliorer votre préparation à l'examen et accroître votre sentiment de confiance. Prenez le temps de déterminer s'il vous serait utile et, dans l'affirmative, choisissez celui qui répond le mieux à vos besoins.



Devrais-je utiliser un prestataire de cours préparatoire ou étudier de façon autonome?

Que vous décidiez d'avoir recours à un prestataire de cours préparatoire ou d'étudier de façon autonome, il y a des avantages et des inconvénients dans chaque cas. Voici un comparatif pour vous aider à choisir la méthode qui vous convient le mieux :

Utiliser un bon prestataire de cours préparatoire

Avantages :

- **Apprentissage structuré** : Les prestataires de cours préparatoire offrent un plan d'étude structuré, qui peut vous aider à rester sur la bonne voie et à couvrir systématiquement tout le contenu essentiel.
- **Conseils d'experts** : Vous avez accès à des instructeurs expérimentés qui peuvent vous expliquer des concepts complexes, répondre à vos questions et vous fournir des informations.
- **Ressources complètes** : Vous disposez d'un matériel didactique varié comme des manuels de cours, des modules en ligne, des modèles d'examen et des outils interactifs adaptés à l'examen.
- **Modèles d'examen** : De nombreux prestataires proposent des modèles d'examen qui ressemblent beaucoup à l'examen réel, ce qui vous permettra de vous familiariser avec le format et le temps imparti.
- **Interaction entre pairs** : Vous avez l'occasion de participer à des cercles d'étude, à des forums ou à des cours, où vous pouvez interagir avec vos pairs, échanger des connaissances et garder votre motivation.
- **Emploi du temps** : Gain de temps pour déterminer quoi étudier et comment organiser votre horaire d'étude.

Inconvénients :

- **Coût** : Les prestataires de cours préparatoire peuvent être coûteux. L'investissement peut être considérable, selon les services et le matériel fournis.
- **Moins de souplesse** : Il se peut que vous deviez respecter un calendrier établi, qui pourrait ne pas être aussi souple que si vous étudiez par vous-même.
- **Dépendance** : Si vous comptez trop sur un prestataire de cours préparatoire, vous pourriez limiter votre capacité à développer des techniques d'étude de manière indépendante.

Étudier par vous-même

Avantages :

- **Économique** : C'est généralement moins cher, car vous pouvez utiliser des ressources gratuites ou à moindre coût comme des livres de bibliothèque, des articles en ligne et des forums.
- **Souplesse** : Vous pouvez étudier à votre rythme et adapter votre plan d'étude en fonction de votre horaire et de votre style d'apprentissage.
- **Apprentissage personnalisé** : Vous pouvez vous concentrer sur les domaines où vous avez le plus besoin de vous améliorer et sauter les sujets que vous connaissez déjà bien.
- **Autonomie** : Vous acquérez de solides habitudes d'étude autonome et un esprit critique.
- **Accessibilité** : Toutes les ressources évaluées sont accessibles au public, de sorte que vous pouvez rechercher le contenu souhaité.

Inconvénients :

- **Autodiscipline requise** : Vous devez avoir beaucoup de motivation et de discipline pour rester sur la bonne voie et terminer votre plan d'étude.
- **Chronophage** : Réunir les ressources, créer un plan d'étude et trouver des modèles d'examen peut prendre du temps.
- **Manque de conseils** : Vous ne bénéficiez pas de conseils d'experts si vous ne comprenez pas des notions complexes ou si vous avez des doutes.
- **Lacunes potentielles** : Vous pourriez négliger des sujets importants ou manquer de rigueur dans votre préparation si vous n'avez pas de plan structuré.

En fin de compte, le choix à faire entre avoir recours à un prestataire de cours préparatoire et étudier par vous-même dépend de votre style d'apprentissage, de votre budget et de vos préférences personnelles. Certaines personnes voudront bénéficier de la structure et du soutien d'un prestataire de cours préparatoire, tandis que d'autres préféreront la souplesse et l'indépendance que confère l'étude autonome.



Où puis-je obtenir du soutien supplémentaire pour étudier en vue de l'examen pour les chefs des finances?

Renseignements sur les règlements d'application

Une partie du contenu évalué dans l'examen pour les chefs des finances est directement liée aux règles de l'OCRI qui régissent les activités des courtiers en placement.

Lorsque vous étudiez pour cet examen, vous devez vous familiariser avec toutes les règles pertinentes pour les résultats d'apprentissage indiqués dans le programme applicable. À titre d'information, vous trouverez ci-dessous une liste de règles importantes à bien connaître en particulier :

- Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (Règles CPPC), Formulaire 1 et notes d'orientation pertinentes. Ces règles relèvent de l'OCRI. Voir le site Web de l'OCRI à la page [Règles des courtiers membres | Organisme canadien de réglementation des investissements](#). En ce qui concerne les règles CPPC, il est fait référence spécifiquement aux sections suivantes des règles.
 - Règle 1100 – Interprétation
 - Règle 1200 – Définitions
 - Règle 1400 – Normes de conduite
 - Règle 1500 – Gestion des catégories de risque importantes
 - Série 2000 – Règles sur la structure des courtiers membres et l'autorisation des personnes physiques
 - Règle 2100 – Propriété des titres du courtier membre
 - Règles 2201 à 2206 – Structure du courtier membre
 - Règles 2220 à 2228 – Changements visant la qualité de membre du courtier membre
 - Règles 2245 à 2247 – Avis requis
 - Règles 2401 à 2409 – Accords acceptables concernant les services administratifs
 - Règle 2505 – Chef des finances
 - Série 3000 – Règles sur la conduite des affaires et les comptes de clients
 - Règles 3801 à 3812 – Dossiers à conserver et communications avec le client à faire par le courtier membre
 - Règle 3913 – Responsabilités du Chef des finances
- Règle 3915(2) – Rapports à soumettre au conseil d'administration du courtier membre
- Série 4000 – Règles sur les finances et les activités d'exploitation des courtiers membres
 - Règles 4101 à 4119 – Capital minimum requis et obligations connexes
 - Règles 4130 à 4138 – Contrôles liés au signal précurseur et obligations connexes
 - Règles 4150 à 4153 – Obligations concernant le dépôt de rapports financiers réglementaires
 - Règles 4170 à 4192 – Nomination des auditeurs et obligations d'audit
 - Règles 4220 à 4225 – Contrôles internes d'ordre général requis
 - Règles 4240 à 4244 – Contrôles internes requis en matière d'établissement des prix
 - Règles 4311 à 4385 – Protection de l'actif des clients – dépôt fiduciaire, garde et soldes créditeurs disponibles
 - Règles 4401 à 4468 – Protection de l'actif des clients – protection de l'actif des clients, protection d'espèces et de titres et assurances
 - Règles 4601 à 4607 – Financement
 - Règles 4710 à 4716 – Plan de poursuite des activités
- Série 5000 – Règles sur les marges des courtiers membres
 - Règles 5110 à 5119 – Marges obligatoires
 - Règle 5130 (1) à (6) – Définitions
 - Règle 5501 à 5522 – Marges obligatoires dans le cas d'engagements de prise ferme et de négociation avant l'émission
 - Règles 5540, 5541 – Pénalités pour concentration par engagement ou pour concentration globale dans les prises fermes



- Règles 5801 à 5850 – Conventions connexes aux comptes
- Série 9000 – Règles de procédure – Autres
 - Règle 9100 – Inspections de la conformité

Notes d'orientation pertinentes

- GN-2400-21-002 – Accords de compensation
- GN-2300-21-003 – Ententes d'externalisation
- GN-3700-21-004 – Comptabilisation de la perte éventuelle attribuable à un procès
- GN-5300-21-001 – Valeur de prêt attribuée à des positions sur titres importantes détenues dans des comptes de courtiers membres et de clients
- GN-5500-24-001 – Exigences réglementaires en matière de présentation de l'information financière et de capital dans le cas d'une prise ferme
- GN-FORM1-24-001 – Mise à jour de la note d'orientation sur le Tableau 9 du Formulaire 1 – Concentration de titres
- Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM), en particulier les sections citées plus bas. Ces règles relèvent également de l'OCRI. Voir le site Web de l'OCRI à la page [Règles universelles d'intégrité du marché | Organisme canadien de réglementation des investissements](#).
 - Article 2 – Pratiques de négociation abusives
 - Article 4 – Opérations en avance sur le marché
 - Article 5 – Meilleure exécution
 - Article 7 – Négociation sur un marché
 - Article 10 – Obligation de veiller aux intérêts du client

Le programme contient des renvois généraux à de nombreuses autres lois. L'examen portera sur l'objectif et les exigences générales des lois, ainsi que sur les répercussions en cas d'infraction à ces lois.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) et ses règlements (Règlements de la LRPCFAT). Voir le [site du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada \(CANAFE\)](#).

Les règlements d'application pancanadienne se trouvent sur le site Web des [Autorités canadiennes en valeurs mobilières \(ACVM\)](#). Le programme de l'examen comporte certaines références propres aux règlements d'application pancanadienne, notamment :

- Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus
- Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié
- Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus
- Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Des règlements comptables particuliers pourraient être évalués. Il est également nécessaire de connaître la terminologie comptable utilisée dans les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il peut être fait spécifiquement référence à :

- IFRS 9 – Instruments financiers
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- IAS 36 – Dépréciation d'actifs



Les organismes gouvernementaux et réglementaires suivants proposent également tout un éventail de ressources utiles qui peuvent s'appliquer au contenu de l'examen.

1. Gouvernement du Canada :

- Canada.ca – Le site Web officiel du gouvernement du Canada fournit des renseignements sur divers règlements d'application régissant le secteur des pl

2. Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) :

- osfi-bsif.gc.ca : Le BSIF réglemente et supervise les institutions financières et les régimes de retraite au Canada, en veillant à leur bonne exploitation en conformité avec les exigences réglementaires.

3. Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- autorites-valeurs-mobilieres.ca – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sont l'organisme-cadre des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation en valeurs mobilières du Canada, dont l'objectif est d'améliorer, de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés des capitaux au Canada. Son site Web contient des renseignements sur les règlements d'application pancanadienne, des indications et des explications utiles sur les marchés et les acteurs du marché, ainsi que des informations à l'intention des investisseurs.

4. Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) :

- fcac-acfc.gc.ca – L'ACFC fournit de l'information sur les droits et responsabilités des consommateurs, l'éducation financière et la réglementation des produits et services financiers.

5. Banque du Canada :

- banqueducanada.ca – La banque centrale du Canada fournit de l'information sur les politiques monétaires, la stabilité du système financier et la recherche sur les marchés financiers.

6. Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) :

- ocri.ca – L'OCRI est l'organisme d'autorégulation pancanadien qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective et toutes les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. Vous trouverez sur son site les principales réglementations, notamment les Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (Règles CPPC) et les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM). Vous y trouverez également des notes d'orientation et des explications utiles sur les marchés et les acteurs du marché, ainsi que des informations à l'intention des investisseurs.

Ces sites Web sont d'excellents points de départ pour comprendre l'environnement réglementaire et la législation régissant le secteur des placements au Canada. Ces sites offrent une foule de renseignements, de ressources et de mises à jour sur les règlements d'application en vigueur et les normes du secteur.



Programmes d'apprentissage scolaire ou thématique

Au Canada, il existe un solide écosystème de prestataires de cours et de formation numérique spécialisés dans les secteurs des placements et des finances, à l'échelle locale comme nationale. Bon nombre de ces cours sont offerts par l'entremise de collèges et d'universités, notamment des programmes de formation continue ou destinés aux entreprises.

Nous ne recommandons aucun prestataire ni programme en particulier. Toutefois, si vous souhaitez faire appel à un tel prestataire, voici des exemples de contenus pertinents pour des parties précises du programme de cours :

- **Suffisance du capital** – analyse des risques financiers, de solvabilité et autres risques pertinents pour les sociétés du secteur des placements.
- **Gouvernance d'entreprise** – pratiques exemplaires de gouvernance au niveau du conseil d'administration des sociétés du secteur des placements.
- **Risque de crédit** – gestion du risque de crédit du point de vue de la gouvernance et de la pratique technique.

Vous pouvez également passer en revue les exigences en matière de formation et d'expérience de la Règle 2600 des Règles CPPC, qui s'applique à certaines catégories de personnes autorisées et, en particulier, passer en revue ces exigences telles qu'elles s'appliquent au rôle du chef des finances.





OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization